

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC07-406-209 du 26/11/07

## OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE PROGRAMME « BRIGITTE SAUZAY » D'ÉCHANGES INDIVIDUELS D'ÉLÈVES DE MOYENNE DURÉE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

Destinataires :

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements

Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC Tel : 04 42 93 96 02, Fax : 04 42 93 96 09

L'OFAJ soutient en étroite coopération avec l'Académie et les autorités scolaires allemandes, un programme d'échanges individuels de moyenne durée entre la France et l'Allemagne.

### Elèves concernés :

Tous les élèves de la 4<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup> ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand peuvent se porter candidats.

### Déroulement de l'échange :

Le jeune Français séjourne en Allemagne, en règle générale pendant trois mois. Dans des cas exceptionnels, le séjour peut être réduit à huit semaines dont six semaines sur le temps scolaire (56 jours). Le Choix de la période est laissée à l'initiative des équipes éducatives partenaires. L'élève est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant et assiste au cours dans l'établissement partenaire pendant un minimum de six semaines.

A son tour, le jeune Allemand séjourne en France. Il assiste aux cours dans l'établissement de son correspondant et est hébergé dans sa famille (il y a donc réciprocité et non simultanéité).

L'élève intéressé contacte le chef d'établissement ou le professeur d'allemand pour trouver un élève allemand désireux de participer à l'échange. Ce dernier sera recherché en priorité dans l'établissement partenaire. Les élèves peuvent également rechercher un partenaire sur le site internet de l'OFAJ :

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

en consultant la rubrique «Annonces».

Le chef d'établissement et le(s) professeur(s) concerné(s) décide(nt) ensemble de la participation à l'échange.

Le dossier de candidature et la demande de subvention établis en 2 exemplaires sont à renvoyer au Rectorat - DAREIC - deux mois avant le départ en Allemagne de l'élève français ; la DAREIC transmet ensuite à l'OFAJ la demande de subvention et à l'école allemande le dossier de l'élève.

La DAREIC joue le rôle d'intermédiaire mais n'endosse aucunement la responsabilité de l'échange.

Texte officiel : BO n° 26 du 14 juillet 1988 - circulaire n° 88-147 du 21 juin 1988

Le dossier de candidature et demande de subvention sont à demander par mel à :

[marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr](mailto:marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*